

RAPPORT D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE MGEN 2020

Réponse à l'article 173-VI de la Loi sur la Transition énergétique pour la Croissance verte n°2015-992 du 17 août 2015



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----------|
| 1. LA POLITIQUE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE (RSE) DU GROUPE MGEN | 3 |
| 2. DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DES ACTIFS ET DE LA POLITIQUE DE GESTION DU GROUPE MGEN (AU 31 DÉCEMBRE 2020) | 4 |
| 2.1 Structure des actifs | 4 |
| 2.2 Gouvernance et pilotage des actifs | 5 |
| 3. DÉMARCHÉ GÉNÉRALE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG* DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT | 6 |
| 3.1 La Charte de l'investissement responsable du groupe MGEN | 6 |
| 3.2 Contribution au respect de l'objectif international de lutte contre le réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique et écologique | 7 |
| 3.3 Modalités d'information des adhérents | 7 |
| 4. MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE, RÉSULTATS ET PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LES PROCESSUS D'INVESTISSEMENT ET DE GESTION | 8 |
| 4.1 Actifs cotés : 2 343 M€, 53 % du total des actifs MGEN | 8 |
| 4.1.1 Titres en direct | 8 |
| 4.1.2 Multigestion | 14 |
| 4.2 Actifs immobiliers, 1 108 M€, 25 % du total des actifs MGEN | 15 |
| 4.2.1 Immobilier d'exploitation | 15 |
| 4.2.2 Immobilier de rendement | 17 |
| 4.3 Titres non cotés 487 M€, 11 % du total des actifs MGEN | 20 |
| 4.3.1 Prises de participation | 20 |
| 4.3.2 Focus : investissements à forte plus-value sociétale | 20 |
| 4.3.3 Focus : investissements à forte plus-value environnementale | 20 |

1. LA POLITIQUE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE (RSE) DU GROUPE MGEN

Avec un objet social et des pratiques qui visent à contribuer au développement humain, la solidarité au cœur même de son modèle économique et la démocratie au centre de ses modes de fonctionnement, le projet MGEN se construit depuis plus de 70 ans sur le principe de responsabilité.

Pour donner de la visibilité au plus grand nombre sur le sens de ce projet, mais aussi pour favoriser en son sein les dynamiques de transformation, d'innovation et ainsi apporter toujours plus à la société, MGEN a mis en œuvre dès 2011 une politique de responsabilité sociétale d'entreprise.

Un travail est en cours pour créer une vraie cohérence entre le plan stratégique MGEN Demain publié en 2018 et notre politique de responsabilité sociétale d'entreprise. Nous souhaitons également mieux coordonner notre démarche avec celle du groupe VYV.

En effet, le groupe MGEN a intégré le groupe VYV en 2017. À la création de la direction du développement durable du groupe VYV en septembre 2018, les entités ont conservé leurs équipes en place et poursuivi le déploiement de leurs propres actions et feuilles de route RSE.

Depuis lors, la direction du développement durable anime des collectifs, pensés comme des relais et des leviers pour construire une démarche globale de développement durable au sein des différentes entités, dont le groupe MGEN. En 2019, une politique de développement durable commune au Groupe a été coconstruite par la direction du développement durable avec les différents collectifs et communautés : elle vise à contribuer à l'ensemble des 17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies et à décrire et mesurer l'empreinte mutualiste du Groupe.

Par conséquent, la revue de notre politique de responsabilité sociétale d'entreprise veillera à coordonner notre démarche avec ces 17 objectifs de développement durable (ODD).

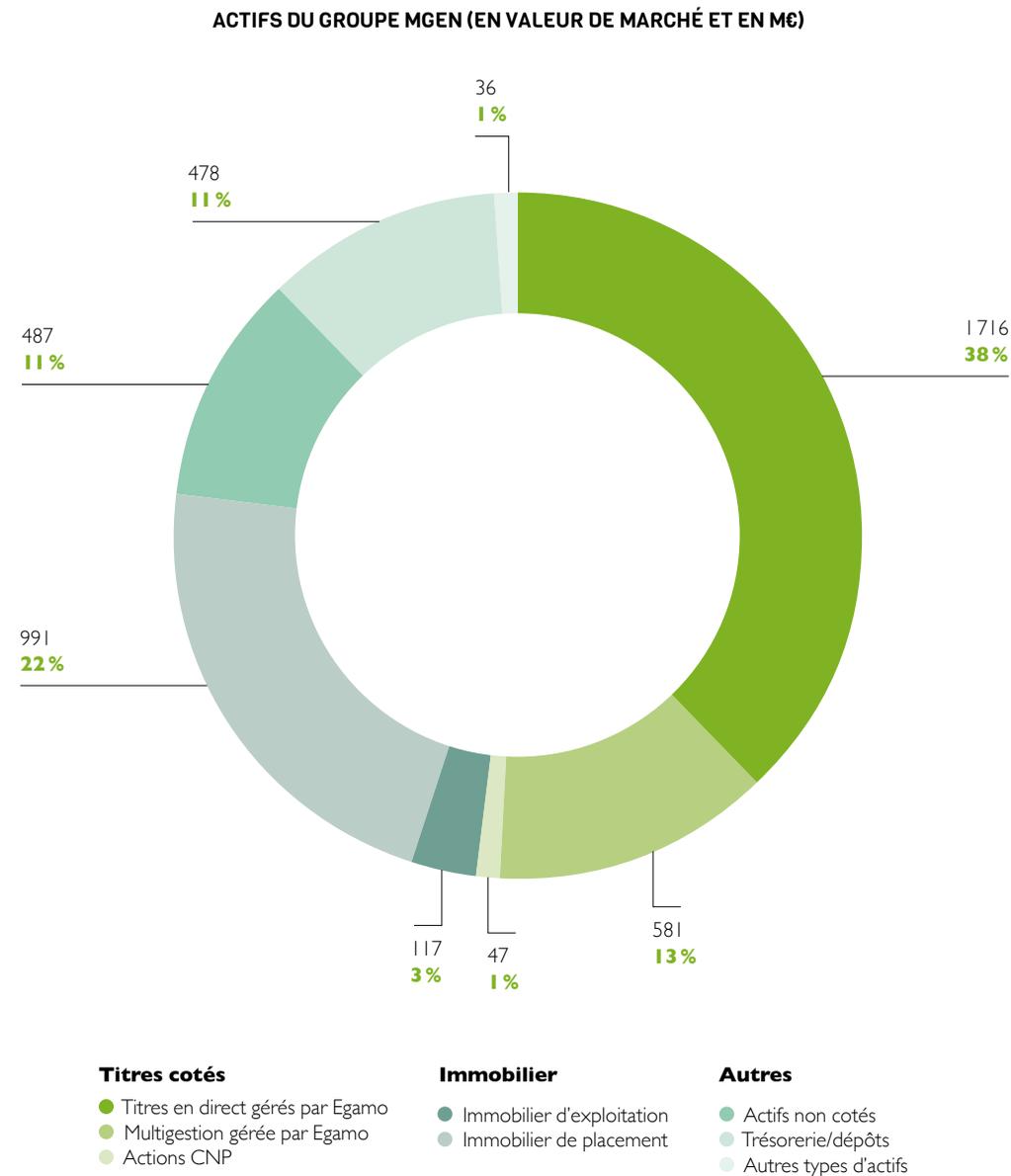
Dans cette optique de resserrer les liens entre politique RSE des entités et du groupe, MGEN contribue également à la Déclaration de performance extra-financière (DPEF) groupe VYV. Ce rapport a permis d'identifier les risques extra-financiers matériels majeurs reconnus résultant de l'activité du groupe VYV. Chaque année, des indicateurs de performances communs sont remontés puis publiés.

*Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

2. DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DES ACTIFS ET DE LA POLITIQUE DE GESTION DU GROUPE MGEN (AU 31 DÉCEMBRE 2020)

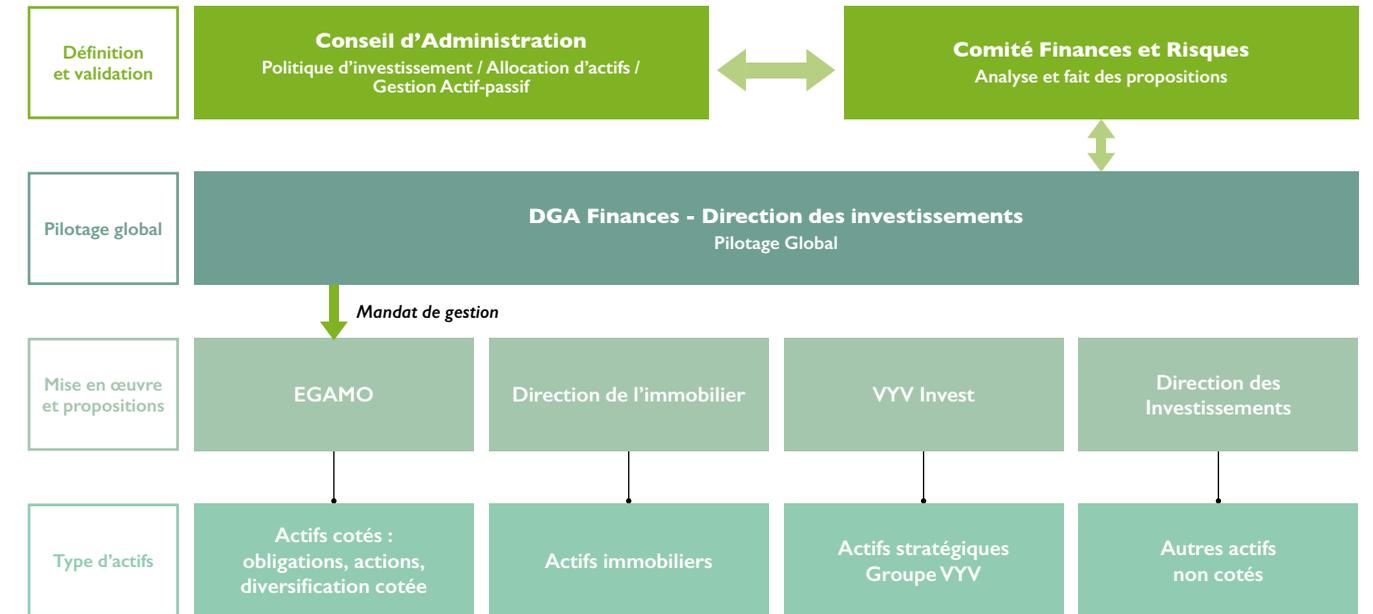
2.1 Structure des actifs

Les actifs du groupe MGEN représentent au 31 décembre 2020 4 452 M€ (Périmètre : MGEN seul, représentant l'essentiel des actifs du Groupe).



2.2 Gouvernance et pilotage des actifs

Le groupe MGEN a mis en place une organisation et des procédures afin d'identifier et de gérer les risques et les opportunités en matière d'investissement responsable.



Société de gestion, filiale du groupe VYV, Egamo est spécialisée dans la gestion sous mandat et la gestion de fonds dédiés pour le compte des mutuelles et des acteurs institutionnels de l'économie sociale. L'approche de la gestion d'actifs d'Egamo est basée sur des valeurs mutualistes qui se traduisent par des engagements forts notamment en termes de finance responsable. Egamo est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable de l'ONU (PRI) et de la charte Carbon Disclosure Project (CDP).



3. DÉMARCHE GÉNÉRALE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

3.1 La Charte de l'investissement responsable du groupe MGEN

En janvier 2016, le Conseil d'Administration du groupe MGEN a adopté la Charte de l'Investissement responsable du groupe MGEN.



En cohérence avec sa politique de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE), le groupe MGEN s'engage à mettre en œuvre une stratégie d'investissement qui concilie quatre grands enjeux (voir ci-dessus) et se décline en 11 principes.

Investisseur responsable, le groupe MGEN engage sa filiale EGAMO

- À investir exclusivement pour ses obligations dans des entreprises dont l'activité principale est en accord avec ses valeurs et ainsi écarter les secteurs du tabac et des jeux d'argent.
- À sélectionner uniquement, pour les obligations d'État, des émetteurs membres de l'OCDE et ainsi exclure les territoires contribuant à la fraude financière.
- À intégrer systématiquement une analyse extra-financière dans la sélection de ses émetteurs obligataires et, à caractéristiques financières égales, privilégier les entreprises les mieux notées au sein de leur secteur d'activité. À prendre en compte les critères ESG dans les décisions d'investissement, et surveiller les risques ESG des obligations sélectionnées en direct, afin d'identifier les émetteurs les plus performants en matière ESG et ceux ayant fait l'objet de polémiques. Le groupe MGEN se réserve la possibilité de demander l'exclusion de son portefeuille d'investissement de tout titre d'émetteur contrevenant à ses valeurs.
- À sélectionner des sociétés de gestion domiciliées dans les pays de l'OCDE et faisant preuve d'un haut degré de transparence.
- À établir une cartographie des engagements d'investisseur responsable des sociétés de gestion qu'elle sollicite, favoriser, à performance financière équivalente, celles ayant les meilleures pratiques en la matière. Plus globalement, à engager un dialogue avec les sociétés de gestion et les interpeller pour améliorer leurs pratiques ESG. Le groupe MGEN se réserve la possibilité de demander l'exclusion de son portefeuille d'investissement de toute société de gestion contrevenant à ses valeurs.

- À communiquer régulièrement au groupe MGEN les actions mises en place pour répondre à ces différents engagements ainsi que les progrès constatés.

Investisseur responsable, le groupe MGEN s'engage

- À avoir une démarche responsable pour ses actifs immobiliers, notamment en améliorant leur efficacité énergétique et leur accessibilité aux personnes en situation de handicap.
- À évaluer et faire progresser la part de ses investissements en faveur de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique.
- À investir directement au profit de l'économie réelle dans des secteurs à forte plus-value sociétale (investissements dans des actifs contribuant au développement économique et social des territoires : entreprises innovantes du secteur de la santé, établissements sanitaires et médico-sociaux, autres mutuelles et entreprises de l'Économie sociale et solidaire, PME non cotées, fonds de microfinance).
- À participer au débat public et à la recherche pour améliorer dans le temps les outils et les pratiques d'investissements responsables.
- À communiquer sur les résultats et les progrès de ses engagements d'investisseur responsable via son rapport annuel responsable.

3.2 Contribution au respect de l'objectif international de lutte contre le réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique et écologique

Dans sa charte de l'investissement responsable, MGEN s'engage à évaluer et faire progresser la part de ses investissements en faveur de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique.

Dans le cadre de sa politique de RSE, pour progresser dans le sens de cet engagement, le groupe MGEN s'est fixé publiquement deux cibles précises :

- En 2021 : « Diminuer l'empreinte carbone de notre portefeuille d'actifs cotés gérés en direct »
- En 2025 : « - 40 % de consommation d'énergie pour notre patrimoine d'exploitation »

Ces cibles sont cohérentes avec les objectifs internationaux de lutte contre le réchauffement climatique et les objectifs de la transition énergétique et écologique. La contribution du groupe MGEN à l'atteinte d'un scénario spécifique de réduction des émissions (type « trajectoire 2°C ») est en cours de réflexion, en collaboration avec le groupe VYV.

3.3 Modalités d'information des adhérents

Communication grand public

Des informations financières générales (allocation d'actifs du Groupe, principales filiales et participations stratégiques) sont présentées dans le Rapport d'activité responsable du Groupe, publié chaque année.

Le groupe MGEN rend également disponible publiquement sa Charte de l'investissement responsable et choisit de communiquer sur ses progrès en la matière, au travers du présent rapport d'investissement responsable, rendu accessible sur son site internet.

Le rapport réglementaire sur la solvabilité et la situation financière (*Solvency and Financial Conditions Report* en anglais - SFCR), publié sur le site internet du Groupe, permet une vision plus exhaustive de l'activité de la mutuelle et, notamment, des détails de sa politique d'investissement.

Communication vers les administrateurs

Une note complète sur la situation des marchés financiers, l'allocation d'actifs en cours et l'allocation d'actifs proposée pour l'année suivante est transmise et présentée chaque année au Conseil d'Administration lors de l'arrêté des comptes.

Le présent rapport d'investissement responsable est également présenté aux différentes instances du Groupe (comité exécutif, comité des placements et Conseil d'Administration).

4. MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE, RÉSULTATS ET PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG* DANS LES PROCESSUS D'INVESTISSEMENT ET DE GESTION

4.1 Actifs cotés : 2 343 M€, 53 % du total des actifs MGEN

L'intégralité des actifs cotés en portefeuille (titres en direct et multigestion) fait l'objet d'une analyse ESG par Egamo selon les méthodologies décrites ci-dessous.

Egamo adapte et développe en permanence ses solutions d'analyse ESG grâce notamment aux apports de son Comité Multigestion Investissement Responsable (COMIRE) qui rassemble régulièrement des acteurs experts du monde de l'investissement responsable.

4.1.1 Titres en direct

4.1.1.1 Titres en direct : méthodologie d'analyse des critères ESG et « climat »

Méthodologie d'analyse ESG

Émetteurs privés

L'analyse ESG est basée sur un référentiel opposable, reposant sur des standards de portée internationale (ONU, OIT, PNUE, Global Compact, OCDE, ...) répartis en six domaines et 38 sous-domaines.

| Domaine | Sous domaine |
|-------------------------------|--|
| Ressources Humaines | Promotion du dialogue social Promotion de la participation des salariés Gestion maîtrisée des impacts sociaux des restructurations Promotion des choix individuels de carrière et amélioration continue de l'employabilité Qualité des systèmes de rémunération Amélioration continue des conditions de santé-sécurité Respect et aménagement du temps de travail |
| Comportements sur les marchés | Sécurité du produit Information responsable des clients Orientation responsable des contrats Coopération durable avec les fournisseurs Prévention des dumpings environnementaux dans la chaîne d'approvisionnement Prévention du dumping social dans la chaîne d'approvisionnement Prévention de la corruption Prévention des pratiques anti-concurrentielles Transparence et intégrité des pratiques d'influence |
| Gouvernance d'entreprise | Équilibre des pouvoirs et efficacité du CA Audit et mécanismes de contrôle Garanties des droits et respect des droits des actionnaires minoritaires Transparence et intégration des critères de responsabilité sociale dans la rémunération des dirigeants exécutifs |
| Environnement | Stratégie environnementale Prévention et contrôle des risques de pollution accidentelle Développement de produits et services « verts » Protection de la biodiversité Maîtrise des impacts sur l'eau Maîtrise des impacts environnementaux liés à la consommation d'énergie Maîtrise des émissions atmosphériques Gestion des déchets Maîtrise des niveaux de pollution locale Maîtrise des impacts environnementaux liés au transport Maîtrise des impacts liés à l'utilisation et à l'élimination du produit ou du service |
| Engagement communautaire | Engagement en faveur du développement économique et social du territoire d'implantation Prise en compte de l'impact sociétal attaché aux produits/services développés par l'entreprise Contribution à des causes d'intérêt général |
| Droits humains | Prévention des atteintes aux droits fondamentaux de la personne et respect de ces droits Respect de la liberté syndicale et promotion du droit de négociation collective Non-discrimination et promotion de l'égalité des chances et de la diversité Élimination des formes de travail proscrites |

La performance ESG des émetteurs privés est évaluée relativement au secteur de l'émetteur par Vigéo Eiris.

Les six domaines sont équipondérés dans la notation finale.

Émetteurs publics

La performance ESG des émetteurs publics est analysée par Vigéo Eiris sous 3 domaines (Environnement, Institution et Social), et est comparée en relatif aux pays de l'OCDE. Les trois domaines sont équipondérés dans la notation finale.

| Domaine | Sous domaine |
|---------------|---|
| Environnement | Participation aux conventions environnementales internationales Émissions atmosphériques Eau Biodiversité Occupation du territoire Pressions environnementales |
| Institution | Respect, protection et promotion des droits civiques Institutions démocratiques |
| Social | Protection sociale Éducation Santé Habitat Égalité des sexes Aide au développement Sécurité |

Les notations sont mises à jour par défaut tous les deux ans pour les émetteurs privés et six mois pour les émetteurs publics. Néanmoins, une partie des domaines ou la totalité de la note de l'émetteur peuvent être réévaluées en cas d'alerte ou de controverse sur un émetteur en portefeuille.

* Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

Méthodologie d'analyse « climat »

Sont comptabilisées pour les émetteurs privés : les émissions de gaz à effet de serre directes (scope 1) et indirectes (scope 2). Les émissions directes proviennent des outils de production de l'entreprise, comme les usines, les chaudières, les véhicules, etc. Les émissions indirectes proviennent des intermédiaires fournissant un service énergétique à l'entreprise, comme la fourniture d'électricité, de chaleur, etc. Les émissions évitées ainsi que les émissions amont et aval des sociétés (scope 3) ne sont pas prises en compte.

Jusqu'en 2019, les données d'émissions utilisées étaient celles communiquées par les émetteurs dans leurs rapports annuels, ou estimées par Vigéo Eiris (sur en moyenne un quart de son périmètre d'analyse Europe) ou Egamo. L'estimation se faisait principalement par la prise en compte des émissions du secteur rapportées au chiffre d'affaires et au nombre de salariés de l'entreprise. À partir de 2020,

la source de données utilisée devient Bloomberg. Cela permet d'avoir une meilleure couverture sur les émetteurs privés en restant plus homogène dans le traitement de l'ensemble des valeurs.

Les émissions de gaz à effet de serre attribuées aux émetteurs publics sont calculées à partir des données de la base EDGAR (*Emissions Database for Global Atmospheric Research*) de la Commission Européenne.

Les résultats de l'analyse sont consolidés dans un ratio d'« intensité carbone pondérée » exprimé en tonnes de CO₂ équivalent par an (teqCO₂/an) rapportées par million d'euro de chiffre d'affaires (teqCO₂/an/M€), ou par million d'euro de PIB (Produit Intérieur Brut) pour les émetteurs publics. L'intensité carbone pondérée permet de montrer l'exposition du portefeuille aux entreprises les plus intensives en carbone. Elle se calcule de la façon suivante :

$$\sum_n^i \text{Poids de l'émetteur dans le portefeuille} \times \frac{\text{Émissions GES de l'émetteur}}{\text{Chiffre d'affaires de l'émetteur}}$$

Les émetteurs sont ensuite regroupés en 4 grandes catégories d'intensité.

L'estimation du risque climatique est partiellement capturée dans la notation du domaine Environnement (ENV), selon la méthodologie Vigéo Eiris.

4.1.1.2 Titres en direct : résultats d'analyse des critères ESG et « climat »

ESG

Notation ESG moyenne des émetteurs privés

| 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|------|------|------|------|------|
| B | B | B | B | B |

Notation ESG moyenne des émetteurs publics

| 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|------|------|------|------|------|
| B | B | B | B | B |

Périmètre : Mandat MGEN ainsi qu'en transparence, émetteurs privés et publics, hors titres vifs CNP. Tous les fonds de multigestion gérés par EGAMO, de type action et obligation, poids investis en valeur boursière. Les produits dérivés, les liquidités et les OPCVM Monétaires ne sont pas pris en compte dans l'analyse ESG.

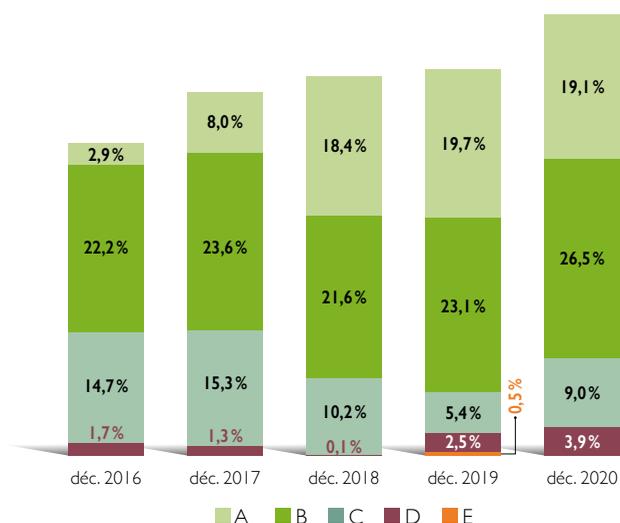
Répartition des performances ESG

Système de notation ESG :

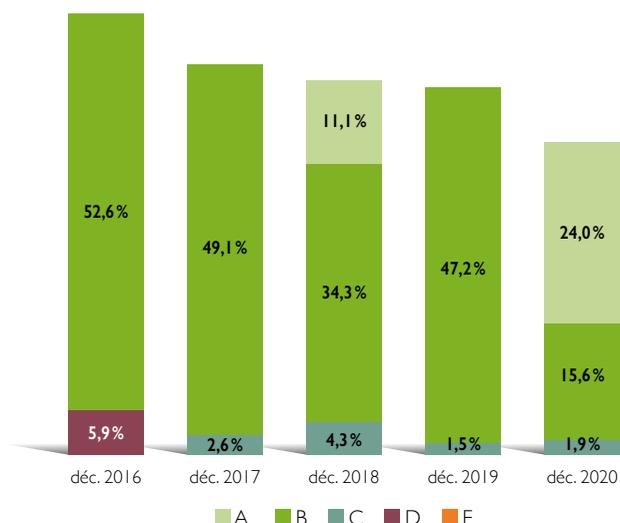
- A émetteur parmi les meilleurs de son secteur
- B émetteur au-dessus de la moyenne de son secteur
- C émetteur dans la moyenne de son secteur
- D émetteur en dessous de la moyenne de son secteur

Poids en valeur boursière

ÉMETTEURS PRIVÉS



ÉMETTEURS PUBLICS



Commentaire

Globalement, la performance ESG moyenne des émetteurs privés comme des émetteurs publics reste inchangée sur 5 ans (« B »).

Sur les émetteurs privés, les notes B augmentent de 22% à 26% en raison notamment de la baisse de A en B des sociétés IBM, Goldman Sachs et Suez, compensée en partie par la hausse de C à B de Wendel et Ahold Delhaize. Les notes C augmentent de 5% à 9% en raison de plusieurs dégradations : Airbus, BBVA, Thales... Les notes D augmentent de 2% à 3% en raison notamment de la dégradation d'Exor de C à D.

Sur les émetteurs publics, les notes A augmentent à 23% grâce au rehaussement de la France de B à A. En 2020, les émetteurs privés représentent 58,5% des titres vifs et les émetteurs publics en représente 41,5%.

Climat

Afin d'obtenir une mesure de la contribution du portefeuille MGEN au changement climatique, pour chaque émetteur en portefeuille est mesuré un ratio d'« intensité carbone ».

L'intensité carbone mesure la quantité de gaz à effet de serre produite par l'activité de l'entreprise/du pays rapportée à son niveau d'activité économique : il existe une relation de proportionnalité entre le niveau d'activité économique et le niveau d'émission. Il existe également des secteurs d'activité par nature plus émissifs que d'autres (secteurs de l'industrie VS ceux des services). La quantité des différents gaz à effet de serre est exprimée par convention avec une unité commune : la tonne d'équivalent CO₂ : teqCO₂ (le CO₂ étant le gaz à effet de serre le plus contributeur au réchauffement climatique global).

Intensité carbone pondérée du portefeuille des émetteurs privés

| 2018 | 2019 | Proforma 2019 | 2020 |
|--|---|--|--|
| 91 teqCO ₂ /an/ M€ de CA | 110 teqCO ₂ /an/ M€ de CA | 95 teqCO ₂ /an/ M€ de CA | 44 teqCO ₂ /an/ M€ de CA |

Intensité carbone pondérée du portefeuille des émetteurs publics

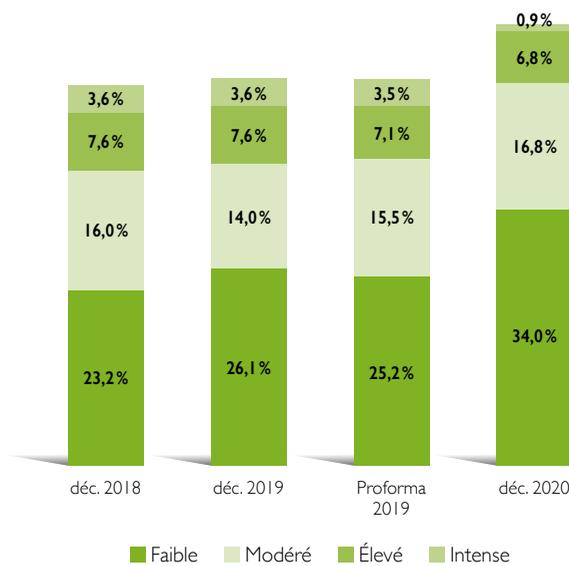
| 2018 | 2019 | Proforma 2019 | 2020 |
|--|--|--|--|
| 78 teqCO ₂ /an/ M€ de CA | 74 teqCO ₂ /an/ M€ de CA | 65 teqCO ₂ /an/ M€ de CA | 55 teqCO ₂ /an/ M€ de CA |

Commentaire

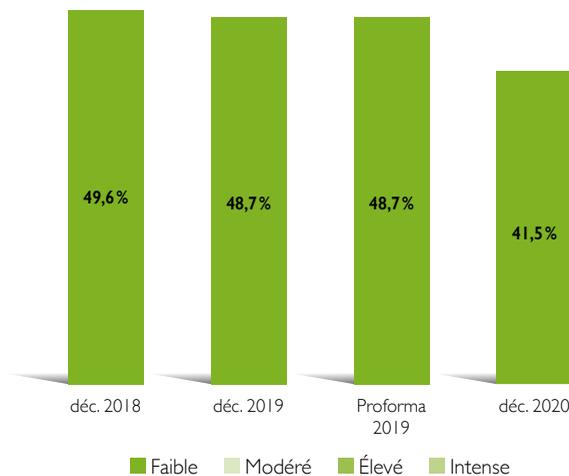
L'intensité carbone du portefeuille s'améliore, avec une baisse de 160t en 2019 à 99t en 2020. Plusieurs sociétés parmi les plus émissives ont amélioré leur bilan carbone en 2020, notamment CRH, Air Liquide, Veolia, ou Engie. En revanche Linde les a augmentées.

Périmètre : émetteurs privés et publics, hors titres vifs CNP, tendance mesurée entre 2018 et 2020, l'intensité carbone moyenne correspond à la moyenne des intensités carbone de chaque émetteur, pondérée par leurs poids dans le portefeuille. Les émetteurs sont regroupés en 4 grandes catégories d'intensité.

**RÉPARTITION DE L'INTENSITÉ CARBONE EN POIDS
DANS LE PORTEFEUILLE DE TITRES
EN DIRECT DES ÉMETTEURS PRIVÉS (%)**



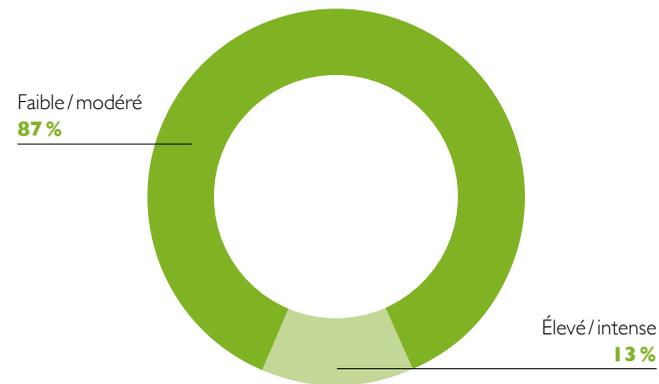
**RÉPARTITION DE L'INTENSITÉ CARBONE EN POIDS
DANS LE PORTEFEUILLE DE TITRES EN DIRECT
DES ÉMETTEURS PUBLICS (%)**



Catégorisation des émetteurs en fonction de leur intensité carbone

- Faible :** émetteurs produisant des émissions < 10 teqCO₂/an/M€
- Modéré :** >= 10 et < 100 teqCO₂/an/M€
- Élevé :** >= 100 et < 1 000 teqCO₂/an/M€
- Intense :** >= 1 000 teqCO₂/an/M€

**RÉPARTITION INTENSITÉ CARBONE EN POIDS
DANS LE PORTEFEUILLE EN 2020 DES ÉMETTEURS PRIVÉS**



**RÉPARTITION EN ÉMISSION CARBONE
PAR SECTEUR (TCO₂ / AN / M€)**



Les actifs en portefeuille de la catégorie « modéré/faible » ne contribuant quasiment pas à l'intensité carbone moyenne, la répartition par secteur n'apparaît donc pas sur le graphique.

Les actifs en portefeuille de la catégorie « modéré/faible » ne contribuant quasiment pas à l'intensité carbone moyenne, la répartition par secteur n'apparaît donc pas sur le graphique.

4.1.1.3 Titres en direct : intégration des résultats de l'analyse des critères ESG / « Climat » dans le processus d'investissement

Ces éléments d'analyse extra-financiers sont pris en compte en même temps que les éléments d'analyse financiers et sont étudiés dans un document unique par le Comité de Risques Émetteurs d'Egamo qui décide des nouvelles demandes d'autorisations pour les titres vifs. Aucune décision d'investissement n'est prise si l'analyse ESG est manquante. Ces critères extra-financiers sont surveillés mensuellement sur toute la durée de vie de l'actif (suivi des alertes et controverses). Des dégradations importantes et brutales de la notation peuvent donner lieu à trois niveaux de réaction : mise sous surveillance, suspension d'investissement et retrait (vente du portefeuille).

Un rapport synthétique sur les actualités et controverses ESG identifiées, mais aussi sur les valeurs les plus et les moins performantes, est adressé chaque trimestre à la Direction des investissements MGEN par Egamo.

- En 2016 :**
 - Lafargeholcim : suspension des nouveaux investissements pour soupçon de financement du terrorisme.
- En 2017 :**
 - BMW, Daimler : gel des investissements suite aux suspicions de collusions entre constructeurs allemands sur les prix et les normes techniques des équipements de dépollution.
 - Deutsche Bank : levé du gel et abaissement de l'autorisation d'investissement, en raison notamment de la faiblesse des pratiques ESG.
 - Renault : gel des investissements d'avril à octobre 2017 suite aux accusations de fraude sur les émissions diesel.

- En 2018 :**
 - BMW, Daimler : la nouvelle controverse sur une étude concernant la nocivité du diesel, qui s'ajoute aux suspicions d'ententes sur les prix et les normes techniques des équipements de dépollution, entraîne la cession de tous les titres de ces émetteurs.
 - Bolloré : gel des investissements, dans l'attente des résultats de l'enquête judiciaire pour soupçon de corruption.
 - Teva Pharmaceutical : gel des investissements suite aux diverses controverses, qui s'ajoutent aux difficultés financières de la société.

- En 2019 :**
 - Vente des obligations Imerys (8^e plus gros contributeur aux émissions carbone) et Solvay (10^e plus gros contributeur aux émissions carbone du portefeuille).
 - Cessions de l'obligations Bayer suite à la décision de suspension de l'autorisation en Comité ESG.

Sur la base de ces analyses, Egamo déploie également une politique d'engagement sur les questions ESG et climat. Le dialogue se fait directement avec certains émetteurs (lors de réunions avec les dirigeants d'entreprises au cours desquelles sont abordées les questions financières et extra-financières) et indirectement (par l'intermédiaire de la société Vigéo Eiris qui dans son processus de notation s'engage à instaurer un dialogue avec les émetteurs et à les inciter à progresser en matière ESG).

En 2020 :
- Sur le segment obligatoire :
 L'ESG est devenu une tendance forte sur le marché primaire en 2020. Les volumes, tous formats confondus (Green, Social, Sustain, Transition...) progressent de 22% par rapport à 2019. L'élargissement à de nouveaux formats a permis d'amplifier la diversification sectorielle : le poids des Utilities, qui était de 84% en 2016 et qui n'a cessé de reculer depuis, est ainsi tombé à 35% des émissions ESG en 2020. Au total ce sont 14 secteurs qui ont été représentés en 2020 contre 11 en 2019 et 7 en 2018.

Les émissions ESG ont particulièrement été fournies au deuxième semestre, les émetteurs corporates préférant consolider leurs bilans au premier semestre dans un contexte de pandémie sanitaire qui a entraîné un fort stress de marché.

Renforcement du segment des obligations vertes en portefeuille, notamment sur le segment bancaire en achetant 1,1 M€ de Société Générale 2028, 4,2 M€ de Banco Santander 2027 et 1,1 M€ de BNP 2027. BNP bénéficie par ailleurs d'une notation interne ESG Egamo de A, la meilleure notation de notre échelle interne. L'allocation des fonds levés par la banque française sera déployée sur différentes thématiques de financement, dont l'efficacité énergétique des bâtiments, les motorisations électriques dans le secteur du transport, le traitement de l'eau et la promotion d'avancées sociales. 1,7 M€ d'Icade Santé 2030 (Social Bond) ont également été rentrés en portefeuille en 2020. Les fonds issus de cette émission refinanceront des acquisitions ou des projets portant sur des actifs existants (constructions, développements, extensions et restructurations), localisés en France et qui revêtent par essence un impact social positif : l'accès aux soins pour tous. En effet, avec un portefeuille de 132 établissements de santé de court, moyen et long séjour, répartis sur l'ensemble du territoire, Icade Santé investit pour améliorer et faciliter l'accessibilité aux soins pour le plus grand nombre.

- Sur le segment Action :
 Renforcement de valeurs, telle que Engie : le groupe énergétique se classe effectivement parmi les meilleurs sur le volet des Ressources Humaines, il est un des seuls acteurs à se fixer des objectifs quantitatifs sur le développement de sa masse salariale (2/3 des salariés doivent suivre une formation chaque année, un entretien de développement professionnel doit s'effectuer tous les 3 ans minimum).

Rehaussement de notations, comme pour Carrefour, dont la note est passée de B à A grâce à l'amélioration du pilier Engagement Communautaire. Le distributeur alimentaire français poursuit en effet ses engagements et ses mesures pour promouvoir le développement social et économique : à titre d'exemple, plus de 70% des produits du groupe proviennent de fournisseurs locaux. Carrefour renforce sa contribution aux causes d'intérêt général, dont son soutien financier, via la fondation Carrefour, en augmentation constante depuis 2016.

À l'inverse, le filtre d'analyse extra-financier a permis de rester à l'écart de la fintech allemande Wirecard et d'éviter ainsi un des gros scandales de l'année 2020. Les premiers doutes quant aux irrégularités comptables avaient amenés à appliquer un malus d'un point sur sa notation extra-financière. Fin juin, Wirecard annonça repousser de nouveau la publication de ses résultats 2019, ses auditeurs ne pouvant confirmer la preuve d'une ligne de liquidités de 1,9 milliard d'euros. Ces soupçons de fraude, de manipulation de marché et de falsification de compte sont confirmés et renforcent l'opinion négative sur sa gouvernance. Le comité ESG a suspendu l'autorisation d'investissement sur la société.

- Politique en matière de Green Social & Sustainable bonds :

Le poids des obligations Green, Social & Sustainable a augmenté au global pour atteindre 76 M€ (contre 63 M€ en 2019).

Le détail est le suivant :

| En M€ | 2020 |
|-------------------|-----------|
| Green Bonds | 48 |
| Social Bonds | 25 |
| Sustainable Bonds | 3 |
| TOTAL | 76 |

4.1.1.4 Titres en direct : cas particulier, actions CNP

Outre les titres vifs dont la gestion est déléguée à Egamo par mandat, MGEN détient en direct des actions CNP (47 M€ au 31/12/2020). Les critères ESG et « climat » sont suivis avec des méthodologies identiques à celles utilisées pour les autres titres vifs.

| Note ESG | Intensité carbone |
|---|--|
| B : émetteur au-dessus de la moyenne de son secteur | Faible : émetteurs produisant des émissions < 10 teqCO ₂ /an/M€ |

4.1.2 Multigestion

4.1.2.1 Multigestion : méthodologie d'analyse des critères ESG et « climat »

Les pratiques ESG des sociétés de gestion sont analysées au travers d'un questionnaire propriétaire de 23 questions élaboré par Egamo et Vigéo Eiris. Ce questionnaire est rempli par toutes les sociétés de gestion et complète les « due diligence » financières opérées dans le cadre de la sélection de fond. Il est renvoyé et doit être complété annuellement par les sociétés de gestion.

Il s'articule autour de six domaines contextualisés et pondérés en fonction des risques pour la gestion d'actifs dans la note finale :

| Domaine | Exemple de questions du domaine |
|---|---|
| Loyauté des pratiques (LOY) | L'entreprise est-elle signataire des PRI (Principles for Responsible Investment) de l'ONU ? |
| Qualité de la relation client (QUA) | L'entreprise a-t-elle mis en place une démarche de qualité de service ? |
| Relations et conditions de travail (RH) | Quel est le turnover moyen de votre entreprise sur les deux dernières années ? |
| Droits de l'homme (DH) | Votre entreprise a-t-elle mis en place des mesures pour lutter contre toutes les formes de discrimination, que ce soit sur le lieu de travail ou au moment du recrutement ? |
| Environnement (ENV) | L'entreprise a-t-elle mis en place une démarche environnementale pour réduire les impacts directs liés à son activité ? |
| Gouvernance d'entreprise (GOUV) | Existe-t-il des règles concernant le cumul des mandats des administrateurs ? |

La note ESG finale des sociétés de gestion est comprise entre 0 et 100.

Les réponses fermées au questionnaire permettent aux sociétés de gestion d'obtenir automatiquement une première évaluation. Cette évaluation est corrigée dans un second temps après étude des réponses détaillées et éléments de preuve transmis par les sociétés de gestion au Comité Risque Multigestion et aux équipes de multigestion d'Egamo.

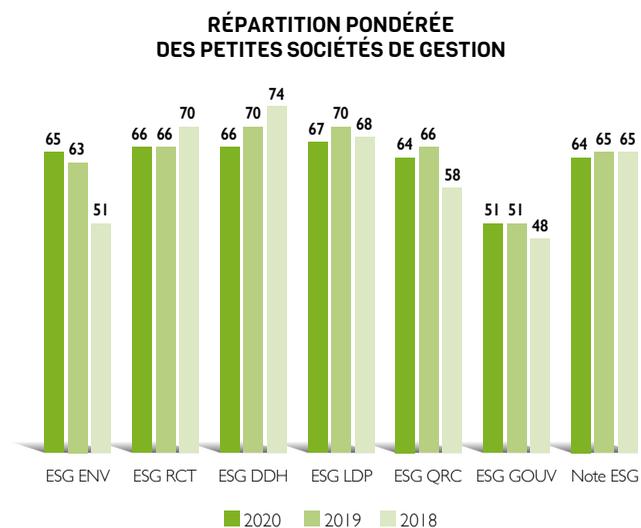
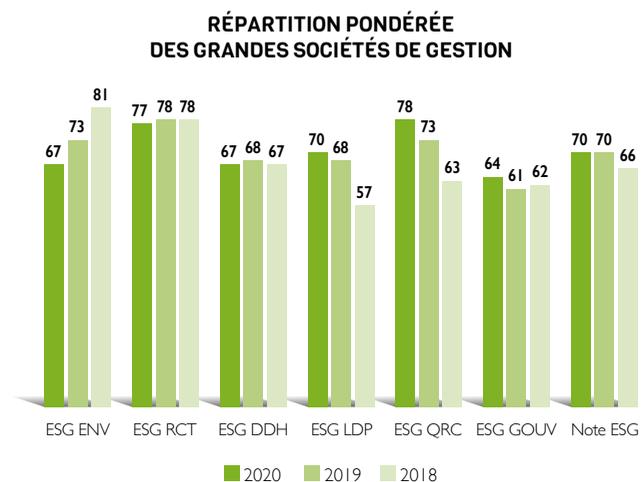
Le questionnaire est différencié (nombre et type de question) en fonction de la taille des sociétés de gestion :

- petites sociétés de gestion : moins de 50 salariés si la SDG n'est pas filiale d'un Groupe
- grandes sociétés de gestion : plus de 50 salariés ou filiale d'un Groupe

Le critère « climat » et l'estimation du risque climatique pour les actifs du fond ne sont pour l'instant pas évalués au travers du questionnaire.

4.1.2.2 Multigestion : résultat d'analyse des critères ESG et « climat »

Note ESG moyenne des sociétés de gestion :



Commentaire

Les Grandes Sociétés de Gestion ont plus de 50 salariés où il s'agit de filiale d'un Groupe. Les Petites Sociétés de Gestion ont moins de 50 salariés si la SDG n'est pas filiale d'un Groupe. La note des SDG est comprise entre 0 et 100.

Globalement, la note ESG moyenne des SDG se maintient (très légère dégradation) passant de 68,40 en 2019 à 68,08 en 2020. Les Grandes Sociétés de Gestion représentent 66 % des SDG en 2020 et les Petites Sociétés de Gestion représentent 34 % des SDG.

On peut noter sur l'année 2020 une augmentation des fonds labellisés, et en particulier des fonds labellisés ISR (le label français). Tous les fonds en portefeuille exerçant une gestion active (hors ETF) ont des process ESG et 10 fonds disposent d'un label ESG soit près de 43 % des encours en multigestion.

Périmètre : tous les fonds présents dans le mandat MGEN en niveau 1 ainsi qu'en transparence tous les fonds de multigestion gérés par Egamo. Positions en portefeuille de type fonds, poids investis en valeur boursière. Les produits dérivés et les liquidités ne sont pas pris en compte dans l'analyse ESG.

4.1.2.3 Multigestion : intégration des résultats de l'analyse des critères ESG / « Climat » dans le processus d'investissement

Aucune décision d'investissement en multigestion n'est prise sans analyse préalable des pratiques ESG de la société de gestion.

Le questionnaire ne vise pas à censurer les sociétés les moins performantes mais à servir de base de dialogue : Egamo peut souligner les manques et formuler au cas par cas des souhaits d'amélioration en prenant en considération le contexte et les moyens disponibles de la société de gestion.

4.2 Actifs immobiliers, 1 108 M€, 25 % du total des actifs MGEN

4.2.1 Immobilier d'exploitation

MGEN identifie pour son patrimoine immobilier d'exploitation trois dimensions ESG : l'efficacité énergétique, l'accessibilité aux personnes en situation de handicap et le confort. Elle intègre depuis 2014 ces dimensions dans son analyse, et dans sa gestion en phase de conception, de construction ou d'acquisition, d'entretien et d'exploitation. Le critère « climat » est pris en compte indirectement via celui de l'efficacité énergétique (la consommation d'énergie du bâtiment représentant l'essentiel de son impact climatique en phase d'exploitation).

4.2.1.1 Critères énergie et climat

Le groupe MGEN est depuis 2014 signataire de la « Charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés ». Lancée en octobre 2013, avec le soutien des Ministres de l'Écologie et du Logement, cette charte traduit la volonté des acteurs de s'engager dans un mouvement coordonné de rénovation énergétique du parc tertiaire, en anticipation d'obligations de rénovation. En 2017 MGEN a réaffirmé son engagement dans cette démarche volontaire et y apporte sa contribution en participant activement, en qualité d'opérateur du monde de la santé, aux groupes de travail mis en place.

L'ensemble des sites les plus importants du patrimoine d'exploitation (siège national, centre informatique, établissements de santé, centres de traitement et centres d'appels) font l'objet d'un suivi régulier de leurs consommations énergétiques (relevé de factures ou comptage centralisé en temps réel), et des mesures correctives sont apportées si des dérives sont constatées lors de l'exploitation.

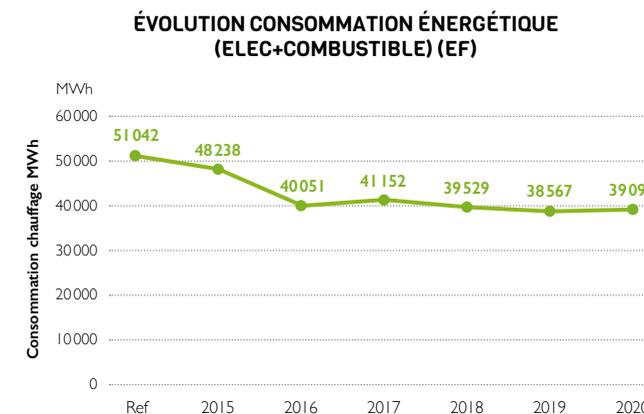
Entre 2012 et 2015, l'ensemble du patrimoine d'exploitation MGEN a fait l'objet d'audits énergétiques qui ont permis de formuler un schéma directeur énergétique détaillé visant à atteindre les objectifs suivants en 2020 :

- diminuer la consommation énergétique du parc de 40 % ;
- s'affranchir du fioul comme source d'énergie ;
- améliorer le confort des occupants.

MGEN a été la première Mutuelle à s'engager dans cette démarche vertueuse d'économies d'énergie, par anticipation de la future réglementation dont l'objectif initial de -40% en 2020 a été corrigé et fixé à échéance 2030.

Malgré les contraintes budgétaires, la Direction de l'immobilier poursuit ce programme ambitieux d'amélioration énergétique des bâtiments, en combinant des actions de travaux et d'optimisation de l'exploitation afin de mobiliser, au plus juste, les budgets nécessaires tout en maintenant le cap sur l'objectif poursuivi.

Consommations Énergétiques des Établissements MASS/CS* à fin 2020



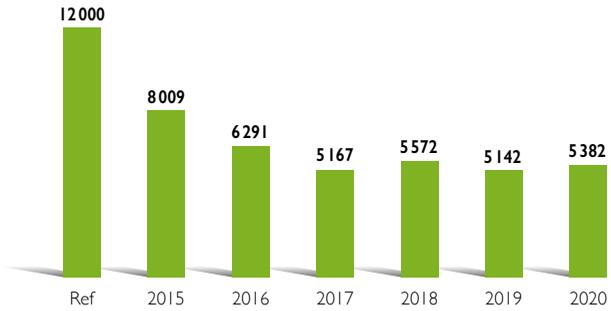
Réduction de consommation par rapport à la référence 11 945 MWh Baisse de 23,4 % en 2020

La légère augmentation des consommations par rapport à l'année précédente est due principalement au fonctionnement durant la pandémie de certaines installations de traitement d'air en marche forcée et sans récupération des calories sur l'air rejeté.

Ce choix technique, assumé dans une démarche de maîtrise du risque, a réduit la propagation de la COVID-19 et la diffusion du virus dans les circuits de traitement d'air.

*MGEN Action Sanitaire et Sociale/ Centre de Santé

ÉMISSIONS CO₂ (TONNES)



Plus largement, tous les projets de rénovations lourdes ou de construction sont étudiés avec l'objectif d'obtentions de certifications ou de labels environnementaux, notamment pour les deux opérations les plus significatives du Groupe, à savoir :

- Le nouveau site de l'IMR livré en 2 phases (février 2019 et mars 2020) qui a fait l'objet d'une certification HQE (Haute Qualité

Environnementale). Conforme à ses engagements, et dans la continuité de ses objectifs en matière environnementale, MGEN a particulièrement mis l'accent sur les cibles d'éco-gestion. Le critère gestion de l'énergie des nouveaux bâtiments de l'IMR a ainsi été jugé « Très Performant » par l'organisme certificateur.

- La rénovation du siège du Groupe (projet Chrysalide), dont les travaux seront livrés à l'été 2022, vise :
 - Une certification « HQE tertiaire rénovation » avec un niveau « excellent »,
 - Le label BBC Effinergie Rénovation,
 - Le label OS MOZ, levier Bâti.

Pour cette dernière opération, le choix a été fait de compléter cette démarche environnementale par la mise en place d'un processus de réemploi ex-situ des matériaux de déconstruction. Il s'agit d'intégrer une partie de ces matériaux recueillis, lors de la phase de curage, dans des filières de réemploi et de recyclage maîtrisé. L'objectif est de traiter un volume de 120 tonnes de matériaux de déchets par ce dispositif.

| | Surface immobilière | Consommation énergétique annuelle à fin 2020 | Émissions de gaz à effet de serre (liées à l'utilisation d'énergie uniquement) | Exemples de travaux et d'actions significatives d'efficacité énergétique réalisés à fin 2020 |
|--|--|--|--|--|
| Établissements sanitaires et médico-sociaux | 200 000 m ² | 39,1 GWh/an | 5 382 teqCO ₂ | <ul style="list-style-type: none"> Amélioration énergétique des sites suivants : la Menaudière, la Chimotaie, Arbizon, Hyères, Saint-Cyr-sur-Mer, Trois-Épis Mise en place de contrats d'efficacité énergétique avec intérêt Déploiement d'un outil de suivi et de supervision du comptage des énergies Politique de travaux de rénovation basée sur l'approche du coût global permettant d'optimiser la consommation à long terme et anticiper l'obsolescence des équipements énergivores Audits énergétiques complétés par des simulations thermodynamiques Intégration de capteurs spécifiques au suivi de la qualité d'air à compter de septembre 2020 dans tous les établissements sous contrat cadre de maintenance Chaufferies connectées (22 sur 32) : raccordement des chaufferies à un centre de supervision à distance pour optimiser le rendement des installations et garantir une exploitation durable. <p>Toute chaufferie rénovée bénéficie de cette technologie avec comme objectif de piloter 100% des sites à distance d'ici 2022.</p> |
| Centres de Service | Centres de traitement et centres d'appels : 48 000 m ² | 5,5 GWh/an | 685 teqCO ₂ | <ul style="list-style-type: none"> Poursuite des travaux de mise en place d'éclairage LED |
| | Espaces régionaux, sections départementales et espaces mutuels : 85 000 m ² | 8,7 GWh/an | 1 614 teqCO ₂ | <ul style="list-style-type: none"> Travaux d'amélioration de la performance énergétique pour la SD 16 : -48% de gain de consommation d'énergie. |

4.2.1.2 Critère accessibilité

L'accessibilité aux personnes en situation de handicap constitue une exigence réglementaire pour de nombreux bâtiments du patrimoine d'exploitation MGEN recevant du public (réglementation sur l'accessibilité des établissements recevant du public - décret du 11 février 2005).

Le Groupe met en œuvre un programme de travaux afin de faire entrer l'ensemble de son parc en conformité avec cette exigence, selon les agendas d'accessibilité programmés (Ad'AP), déposés en septembre 2015, auprès de la Préfecture de Paris pour les entités MASS, CS et MGEN.

À fin 2020, 162 registres d'accessibilité ont été déployés dans tous les ERP du groupe MGEN afin de répondre à une nouvelle exigence réglementaire. Ces registres sont de véritables outils de communication entre l'ERP et sa « clientèle », afin de promouvoir les dispositifs mis en place pour faciliter l'accueil de tous les publics et démontrer l'attention portée à chacun.

Au fur et à mesure des réaménagements, ou d'opérations de relogements, de son parc de sections départementales et d'espaces mutuels, conformément à sa charte d'aménagement, MGEN dépasse les critères réglementaires et choisit d'adapter également ses espaces d'accueil, dans un souci de meilleure accessibilité de ses publics et collaborateurs (bande de guidage au sol vers les espaces d'informations des personnes déficientes visuelles, position clairement identifiée pour fauteuil au sein de l'espace attente, box spécifique avec système d'accueil équipé de boucle magnétique afin de permettre l'échange avec les personnes malentendantes, bornes RFID pour permettre un repérage spatial aux personnes déficientes visuelles, etc.). À ce jour, près de 95% (126 sur 133) des sites sont traités, deux sites supplémentaires le seront fin 2021. Les cinq derniers sont actuellement inscrits sur la base du programme de relogement et de réaménagement.

S'agissant des sites complexes du parc des établissements sanitaires et médicaux sociaux, les travaux de mise en conformité se poursuivent. Le respect de la planification initiale, proposée par la Direction de l'immobilier, a été rendu difficile par les contraintes budgétaires qui se sont imposées aux établissements et par les exigences liées à la crise sanitaire.

Il est à noter que la prise en charge des personnes en situation de handicap dans les établissements de santé reste une évidence sur le plan organisationnel.

Dans le courant du premier trimestre 2021, nous transmettrons à la préfecture un bilan des projets réalisés, des projets inscrits en 2021 et de ceux prévus au-delà. Il faut savoir que les autorités administratives regardent avec bienveillance les obligations qui s'imposent aux propriétaires pour autant qu'elles soient informées en toute transparence de l'avancement et des échéances à venir.

4.2.1.3 Critère confort

MGEN intègre aussi dans les différentes dimensions de gestion de son parc d'exploitation le critère de confort d'utilisation pour ses collaborateurs, ses résidents et patients (confort thermique, confort acoustique, aménagement des espaces, qualité de l'air intérieur, espace, éclairage, etc.).

4.2.2 Immobilier de rendement

La SCI PHILGEN et la SCI MGET dont MGEN détient 100% des parts sociales sont propriétaires de 130 827 m² de patrimoine immobilier. La gestion et l'administration de ces actifs, ainsi que la conformité aux différentes exigences réglementaires ayant trait à des thématiques ESG (accessibilité, diagnostic de performance énergétique, etc.) est assurée par GAIA (Gestion et Administration Immobilières Associées des Organisations d'Éducation Nationale), SA.

NATURE DU PATRIMOINE SCI PHILGEN (M²)



Si, dans l'ensemble, la politique de gestion mise en œuvre n'intègre aujourd'hui pas formellement d'analyse de critères ESG et climat, elle est néanmoins attentive, notamment, dans ses plans pluriannuels de travaux et ses décisions d'investissement, à prendre en compte les critères d'efficacité énergétique, d'accessibilité et de confort (utilisation de produits à faible impact carbone ou classé A+, radiateurs et chauffe-eau « intelligents, passage en éclairage LED des parties communes, renforcement de l'isolation thermique dès que possible, dématérialisation des DOE...). Certains sites du patrimoine de rendement utilisés pour certaines activités du groupe MGEN s'inscrivent ainsi depuis 2012 dans une dynamique identique à celle mise en place pour le patrimoine d'exploitation.

| | Surface immobilière | Consommation énergétique annuelle (ordre de grandeur) | Émissions de gaz à effet de serre (liées à l'utilisation d'énergie uniquement) | Exemples de travaux d'efficacité énergétique en 2020 |
|---|---------------------------------------|--|--|---|
| Siège national MGEN Union | Blocs 5 et 6* : 31 504 m ² | Consommation électriques Blocs 5 et 6 : 3682 362 kWh Consommation chauffage : 1093 100 kWh Consommation d'eau totale : 3873 m ³ | Électricité : 309 318,41 kg/kWh | <ul style="list-style-type: none"> Remplacement de l'ensemble des points lumineux par des LEDs. Mise en place de radars dans les bureaux afin de couper les alimentations de chauffage et d'éclairage lors d'absence de collaborateurs. Programmation des horaires de fonctionnement via la gestion technique centralisée. Remplacement des vannes de régulation sur les ventilos convecteurs dans les bureaux. Mise en place de laine de verre à l'arrière des climatisations afin d'éviter les ponts thermiques. Remplacement des ordinateurs (tour) par des ordinateurs portables. Travaux de maintenance sur les centrales de traitement d'air afin d'améliorer les échanges thermiques. |
| Centre d'exploitation Informatique MGEN Tech | Datacenter : 10 600 m ² | Datacenter : 6 074 684 kWh (électricité uniquement) | 363 teqCO ₂ | <ul style="list-style-type: none"> Poursuite de la virtualisation et réactualisation des serveurs Mise en place d'équipements informatiques moins énergivores Renouvellement des Centrales de Traitement d'Air (passage en double-flux - freecooling) Optimisation du freecooling en améliorant les échangeurs thermiques Passage de l'éclairage des couloirs du bâtiment en technologie LEDS Réfection de l'étanchéité et de l'isolation du datacenter Décommissionnements des équipements informatiques et techniques désuets et énergivores |

Pour formaliser ces aspects et s'engager de façon déterminée, la Direction de l'immobilier a désigné fin 2020 la société GREEN SOLUCE afin de développer une stratégie d'investissement responsable et de réaliser un état des lieux des performances énergétiques des immeubles détenus par la SCI PHILGEN et par la SCI MGET. Cette démarche globale permettra de répondre :

- à l'obligation de mise en conformité de notre immobilier de rapport avec le décret tertiaire (économies d'énergie - 40% à échéance 2030)
- à la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui impose notamment un reporting extra-financier renforcé aux investisseurs institutionnels.

*Bâtiments du siège en cours de rénovation dans le cadre du projet Chrystalide.

POURQUOI AGIR ?

Le Contexte et Les Enjeux

25% des actifs L2 détenus par MGEN sont des actifs immobiliers, soit une capitalisation de 1,105 milliard d'euros. MGEN intègre déjà les critères liés au climat, au confort et à l'accessibilité dans sa stratégie immobilière et a réalisé ces dernières années des audits de son patrimoine immobilier d'exploitation. Il est donc légitime de poursuivre et d'étendre les actions engagées au patrimoine immobilier détenu par les SCI.

MGEN s'inscrit désormais dans une démarche nécessaire de développement de sa politique ISR pour son portefeuille immobilier de rapport (SCI PHILGEN et MGET) valorisé à hauteur de 944 millions d'euros.

L'analyse et le suivi de la performance extra-financière des actifs immobiliers seront formalisés par une méthodologie fondée sur le choix d'indicateurs reposant sur les piliers environnementaux, sociétaux et de gouvernance. La démarche ISR engagée par la Direction de l'immobilier conduira à la mise en place d'une grille de notation afin d'ancrer la politique d'investissement au travers d'une charte.

L'analyse extra-financière des actifs permettra d'anticiper la réglementation, de rendre le portefeuille plus résilient, tant face aux risques climatiques qu'aux évolutions des usages, mais aussi pour préserver la valeur patrimoniale des immeubles.

À l'issue de cette mission, dont l'échéance est fixée à la fin du 1^{er} semestre 2021, nous disposerons d'un véritable outil de pilotage et de suivi d'indicateurs afin de s'inscrire dans une dynamique de progrès pour l'évaluation de nos actifs immobiliers. La pertinence des indicateurs est encore en débat. Aujourd'hui certains d'entre eux sont néanmoins déjà pressentis, à savoir :

- L'énergie et le carbone
- La biodiversité
- Les certifications
- La gestion de l'eau
- Les mobilités
- La santé et le bien-être des occupants
- Les services rendus aux occupants
- La contribution au développement local

Actions GAIA 2020/2021 :

- GAIA accompagnera la Direction de l'immobilier pour les immeubles sous mandats lors de la mise en application de la Labellisation ISR du Patrimoine et de la définition du Schéma Directeur qui sera proposé par GREEN SOLUCE.
- GAIA poursuivra et pilotera la mise en place d'annexes environnementales reposant sur des audits énergétiques détaillés pour les locations de plus de 2 000 m². Ces annexes serviront de base d'actions impliquant plus directement les locataires.
- GAIA pilotera la politique environnementale globale déclinée par un programme de travaux intégrant formellement le critère de l'efficacité énergétique, et faisant appel à des fournisseurs et produits mieux-disant d'un point de vue environnemental.
- GAIA déploiera sur l'ensemble du patrimoine un service de mise à disposition de borne de recharge pour véhicule électrique.
- GAIA collaborera avec la Direction Immobilière sur la mise en place d'un plan d'actions ESG auprès des locataires.

MGEN investisseur dans le projet « Demain Montparnasse »

Propriétaire de 19 000 m² de l'EITMM (Ensemble Immobilier de la Tour Maine-Montparnasse,) l'une des plus importantes copropriétés tertiaires privées d'Europe, MGEN, par l'intermédiaire de la SCI PHILGEN, a décidé en octobre 2015, aux côtés des autres copropriétaires, de réinventer l'ensemble immobilier à travers un projet ambitieux et d'une ampleur rare : *Demain Montparnasse*.

Première étape de ce projet, l'opération de *Réhabilitation de la Tour Montparnasse* a débuté, en juin 2016, par un concours international d'architecture. Celui-ci, dont l'objectif principal était de redonner une identité forte, innovante, dynamique et moderne à la Tour Montparnasse, tout en y intégrant de manière exemplaire des objectifs d'usage, de confort et de performance énergétique, a été remporté par l'équipe Nouvelle AOM, en septembre 2017. Ce groupement de 3 agences d'architecture a proposé un projet ambitieux qui fera définitivement entrer la Tour Montparnasse dans le XXI^e siècle.



La Tour Montparnasse revêtira ainsi, une façade entièrement nouvelle et hautement performante. Sa base sera épaissie jusqu'au niveau 14 et proposera des balcons. Enfin, une serre hébergeant espace événementiel et production agricole viendra la coiffer.

Le Permis de Construire a été obtenu en juillet 2019. Ce projet, dont les travaux débuteront mi-2022, devrait être achevé à l'horizon 2026.

4.3 Titres non cotés 487 M€, 11 % du total des actifs MGEN

4.3.1 Prises de participation

MGEN n'intègre pas formellement d'analyse de critères ESG et climat dans sa politique de prises de participations.

Néanmoins cette dernière vise des investissements :

- qui servent toujours mieux ses assurés et adhérents, leurs besoins, et leur propose de nouveaux services qui préservent leur capital santé, leur bien-être et leur pouvoir d'achat ;
- dans des secteurs en lien direct avec les métiers MGEN et qui répondent à d'importants besoins sociétaux (protection sociale, offre de soin) ;
- dans des structures qui partagent ses valeurs (mutualistes, économie sociale et solidaire) ;
- dans des structures innovantes et ancrées dans l'économie sociale et solidaire.

Ces objectifs rejoignent de manière intrinsèque les enjeux de l'investissement responsable.

4.3.2 Focus : investissements à forte plus-value sociétale

Dans le cadre de sa politique d'investissement responsable, MGEN diversifie ses actifs en investissant ponctuellement dans des actifs à forte plus-value sociétale. Au fil des années le portefeuille de fonds de capital investissement et de fonds de dettes privées s'est étoffé. Ces investissements cherchent pour la plupart à soutenir au niveau local les entreprises ou à avoir un impact social fort auprès des populations.

Les investissements, réalisés au fur et à mesure des années, et présents dans le portefeuille au 31/12/2020, présentent tous une plus-value sociétale importante.

- Le groupe MGEN est investisseur dans le fonds de microfinance géré par BlueOrchard : ce fonds soutient, sur quatre continents, des projets à fort impact social, proches des valeurs mutualistes du Groupe.
- MGEN est investi à hauteur de 15 millions d'euros dans le fonds « Prêtons Ensemble ». Ce véhicule dédié aux prêts en ligne (*crowdlending*) vise à financer au moins 20.000 prêts dans plusieurs pays européens, en privilégiant peu à peu les PME et TPE françaises qui devront représenter 90% de son exposition.
- Cet investissement vient compléter le portefeuille de fonds de dettes privées de la MGEN. Fonds qui permettent de financer des acteurs de taille plus réduite sur tout le territoire.
- Sur cette poche de dettes privées, MGEN est investisseur depuis 2020 du fonds Eiffel Impact Debt, premier fonds de dette privée d'impact (création d'emploi, intégration, empreinte environnementale) en Europe avec l'application de covenants d'impacts aussi importants que les covenants financiers (avec des conséquences financières pour l'emprunteur comme la baisse du taux d'emprunt).
- MGEN est également porteur de l'obligation SDG Everyone 15 ans : cette émission a été réalisée dans le cadre d'un partenariat

entre les Nations unies, la Banque Mondiale, Vigéo Eiris et BNP Paribas sur les objectifs de développement durable. Tous les investissements dans TERA NEVA 2 serviront à financer les projets de l'IBRD. L'IRBD est la Banque Internationale pour la reconstruction et le Développement (World Bank, notée AAA).

- Au niveau de sa poche de capital investissement, les fonds investis ont pour mission de financer les PME et ETI et de les accompagner dans leur croissance, et donc de créer des emplois. Deux exemples d'investissements présents dans le portefeuille montrent la volonté de MGEN d'investir de façon responsable :

- Un investissement dans un fonds de capital investissement en sciences de la vie. Ce fonds souhaite accompagner les entreprises dans leur développement dans le secteur des sciences de la vie, via des investissements dans des projets à visée thérapeutique. C'est un fonds entrepreneurial dont les objectifs sont de maîtriser les ressources, d'aligner les intérêts entrepreneurs – investisseurs. La zone d'investissement privilégiée par La Financière Arbevel dans ce fonds est le financement d'une entreprise au moment :
 - des essais de sécurité sur patients ;
 - des essais d'efficacité sur patients ;
 - enregistrements et lancement de produits.

La poche en Santé a par ailleurs été renforcée en 2020 avec un investissement dans le fonds Health For Life. Le fonds investit pour le bien-être de la population et permet un accès étendu à une médecine plus performante et moins coûteuse en investissant dans les entrepreneurs qui bâtissent des sociétés à fort potentiel de croissance, fondées sur des avancées scientifiques exceptionnelles, positionnées sur des segments de marché en forte traction, dans le domaine du bien-être et de la santé. C'est un Fonds français qui investit dans le digital et dans le secteur du microbiome (médicaments, solutions nutritionnelles, diagnostics, biomarqueurs).

- Un investissement dans un fonds de capital risque d'amorçage multi secteurs : pour la gestion de ce fonds, la société de gestion (Elaia) a noué un partenariat exclusif avec l'université Paris Sciences et Lettes (PSL) qui regroupe les centres de recherche universitaires sur Paris. L'objectif de MGEN dans le cadre de son investissement est d'accompagner les chercheurs pour la création de leur start-up.

4.4.3 Focus : investissements à forte plus-value environnementale

Des investissements sont également réalisés dans le secteur des infrastructures et plus spécifiquement de la transition énergétique, ainsi, MGEN est investi dans le fonds Eiffel Energy Transition. L'objectif du fonds est de fournir un financement à court terme aux projets/développeurs de centrales d'énergie renouvelable (énergie solaire, éolienne, biomasse) ou aux projets/développeurs d'efficacité énergétique en général jusqu'à l'établissement d'un financement bancaire à long terme.

Ce fonds a un impact d'accélération forte pour la filière, il a permis de financer des projets innovants dans le domaine de l'efficacité énergétique.

MGEN est également investi en capital dans des fonds actions d'infrastructure plus généralistes qui participent entre autres aux développements des infrastructures énergétiques : ex. Infravia.

En 2020, MGEN a continué d'investir sur les thématiques à fortes plus-values environnementales et à cibler de façon encore plus précise son action. Ainsi un investissement a été réalisé dans le fonds Swen Impact Fund For Transition : ce fonds d'infrastructure thématique, tourné vers la transition énergétique, est spécialisé sur le financement du biométhane et de l'hydrogène renouvelable. Sa stratégie est de financer des actifs de production de gaz renouvelable (unités de méthanisation ou d'hydrogène), des stations de recharge en biogaz ou hydrogène (mobilité verte : 15%) et des unités de ravitaillement de bateaux en GNL (15%).

Document réalisé par la direction de la communication du groupe MGEN
Conception & réalisation : o.kó

Mutuelle générale de l'Éducation nationale immatriculée sous le numéro SIREN 775 685 399, MGEN Vie immatriculée sous le numéro SIREN 441 922 002, MGEN Fila immatriculée sous le numéro SIREN 440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, MGEN Action sanitaire et sociale immatriculée sous le numéro SIREN 441 921 913, MGEN Centres de santé immatriculée sous le numéro SIREN 477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du Code de la mutualité, MGEN Union, immatriculée sous le numéro SIREN 441 921 962, union de mutuelles soumises au Code de la mutualité.

Siège social : 3, square Max-Hymans - 75748 Paris Cedex 15 – Représentant légal : Roland Berthilier